

SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT LE VAUDOUE.

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE SAISON 2010 - 2011

Ouverture de la chasse : le 26 Septembre 2010 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;Même horaire pour tous les jours de chasse.

Jours de chasse :

Septembre 2010 : les 26.27
Octobre 2010 : les 3.4.9.10.17.18.24.25.31
Novembre 2010 : les 1.7.8.13.14.21.22.28.29
Décembre 2010 : les 4.5.12.13.19.20.26.27
Janvier 2011 : les 2.3.8.9.16.17.23.24.30.31
Février 2011 : les 6.7.13.14.19.20.27.28
(Battue en bleu COMMUNALE en vert ONF)

Jours de fermeture générale : le DIMANCHE 27 FEVRIER 2011

PORT DU GILET ORANGE OBLIGATOIRE

**VOIR LE TABLEAU JOINT POUR OUVERTURE ET FERMETURE DES
GIBIERS ET LACHERS**

AINSI QUE LES JOURS DE BATTUES COMMUNALES ET ONF

LORS DES BATTUES ONF PLUS DE CHASSE AUX GRS GIBIERS EN INDIVIDUELLE SUR LA COMMUNALE

La société de chasse la Sainte Hubert de le Vaudoué ayant droit à 16 chevreuils ; le prix du bracelet est fixé à 30 Euros. Il doit être tiré balles uniquement, un nombre de bracelet sera attribué aux battues communales.

Un bracelet CEF (biche, jeune biche) chassé en battue uniquement prix 230€, réparti aux chasseurs de la journée concernée.

Attribution du lot n°7 O.N.F est de : 1 Biche et 4 Chevreuils

OUVERTURE DU CHEVREUIL LE DIMANCHE 24 OCTOBRE 2010

Un seul chevreuil par chasseur pour la saison de chasse .

Les parkings : 5 parkings sont à la disposition des chasseurs :

- Chemin de la crotte aux loups
- Champlait
- Chemin de l'Europe devant le stade, **parking tennis interdit.**
- Chemin Buisson Pouilleux, (chemin puit de pétrole)
- Chemin de la Montagne Blanche face n°17.
-

OUVERTURE DU PIGEON EN POSTE FIXE :

Le Dimanche 2 Janvier 2011, de 9h à 17h30.

2 parkings supplémentaires : - Chemin du Nid Corbin.

- Chemin de la Barrière, 1^{er} chemin à droite direction Tousson.

ATTENTION: Par temps de neige, appeler un garde ou un membre du bureau si la chasse est ouverte.

OUVERTURE DOMANIALE CHASSE PETITS GIBIERS.

Dans le lot domaniale, les parcelles 175 et 176 (bord des pentes montagne blanche) :
Le lundi : 8-29 Nov. ; 20 ou 21-27 Déc. ; 3-24-31 Jan. ; 7 et 28 Fév.

L'usage d'armes de plus de 3 coups est interdit, ainsi que tout rabatteur dont l'âge est inférieur à 14 ans.

Les réserves : 4 réserves existent: (dont une nouvelle)

- 1). la jachère face au chemin de l'Europe. (Tennis)
- 2). Tous les bois et champs autour de la propriété de Mr BRICE.
Sont considérées également comme réserves toutes parcelles ou terrains situés à moins de 200m des maisons bordant le village.
- 3). Le Terrier blanc (à droite de la cote d'escrènes) limite de la ferme de Poissereaux
- 4). Partie boisée entre le parking de l'allognau jusqu'aux aras et sortie village coté droite de la route de Boissy jusqu'aux thuyas face au lieu dit "le petit mur"**

Il est interdit de tirer à moins de 200m des habitations.

Il est formellement interdit à tous chasseurs et chiens les chemins suivants :

- 1) . chemin de la Grange aux Dimes
- 2) . Sentier de la Cave aux Sourds
- 3) . Sentier de la Barrière

Aucun chasseur ne doit descendre de voiture avant les parkings.

La société de chasse décline toute responsabilité en cas d'infraction avec toutes chasse gardée et propriété privée .

Des sanctions seront prises pour toute infraction au règlement de la société.

Les abus du nombre autorisé de gibiers seront sanctionnés, le bureau décidera en cas de récidive.

De même que toute infraction aux Statuts et au Règlement, les écarts de gestes ou de langage pourront être sanctionnés d'avertissement ou d'expulsion immédiate après délibération du Conseil d'Administration.

Aucun véhicule ne sera toléré à l'intérieur de la chasse avant l'heure officielle.

SAUF CEUX AYANT DROIT

La chasse est interdite dans les cultures maraîchères, les maïs, les arbres fruitiers.

Tout chasseur est limité à 2 Faisans par jour de chasse.

Tout chasseur est limité à 1 Lièvre dans la saison.

Toute action non retirée à l'Assemblée Générale le 30 JUIN 2011 sera considérée disponible et reviendra de droit à la société.

Les jours de lâchers/ voir le tableau joint

Cartes à la journée aux prix de 30 € .(1 invité par chasseur par jour de chasse)

Le 21.28.29 Novembre, Les 5.12.19.20.26.27 Décembre 2010

(Pas de carte les jours de battues ONF)

Pour la distribution des cartes à la journée, un membre du Bureau assurera une permanence De 8h30 à 9h00 au Café Tabac chez Joël.

Lors des battues sur demande auprès du responsable de battue, 1 ou plusieurs invités seront autorisés au tarif de 30 € battue communal et 40 € en forêt ONF.

Documents distribués après avoir montré votre permis de chasse et payé votre cotisation :

Carte de membre

Règlement intérieur saison 2010 – 2011 avec tableaux récapitulatifs.